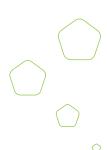


SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS DE 2014	4
ÉDITORIAL	5
PARTIE I	
DU SCoT ARRÊTÉ AU SCoT APPROUVÉ	7
1_La consultation des Personnes Publiques Associées	8
2_L'enquête publique, dernière phase de concertation	9
3_Mission accomplie : le SCoTAM approuvé !	10
PARTIE II	
LE SCoTAM APPROUVÉET APRÈS ?	13
1_Définition d'une stratégie de mise en oeuvre du SCoTAM	14
2_Un mode de gouvernance partagé entre toutes les intercomm	nunalités
du SCoTAM	14
PARTIE III	
LE SYNDICAT MIXTE DU SCOTAM EN ACTION	17
1_Le Syndicat et ses membres	18
2_Le Syndicat et les dossiers d'urbanisme	20
3_Le Syndicat et les démarches territoriales	21
4_Le Syndicat et son réseau de partenaires	22
5_Le Syndicat et ses études	23



FAITS MARQUANTS DE 2014



Mai: Nouvelle assemblée

Suite aux élections locales de mars/avril 2014, une nouvelle assemblée délibérante a été installée le 15 mai 2014 et M. Henri HASSER, Maire du Ban-Saint-Martin et 3ème Vice-Président de Metz Métropole, a été élu à la Présidence du Syndicat mixte. Il prend ainsi le relais de M. Lionel FOURNIER et est épaulé dans sa mission par 6 Vice-Présidents issus de représentants de différentes intercommunalités du SCoTAM.



Juin - juillet : Enquête publique

Le projet de SCoTAM et son Document d'Aménagement Commercial ont été mis à l'enquête publique durant un mois au siège du Syndicat mixte et de chaque intercommunalité du territoire concerné par ce schéma. Les habitants du territoire ont eu l'occasion de s'exprimer sur le projet de schéma et de faire valoir leurs observations auprès de la Commission d'enquête qui a tenu différentes permanences sur l'ensemble du territoire du SCoTAM.



Septembre : Le SCoTAM expliqué aux nouveaux élus

Le 4 septembre 2014, le Syndicat mixte a organisé une formation d'une demi-journée pour les élus membres qui ont ainsi pu prendre connaissance des orientations du SCoTAM et se familiariser avec les outils mis à leur disposition (le site Web et son espace privé notamment, les publications).



Octobre : Conférence «Les multiples facettes des vergers»

Organisée par le Syndicat mixte du SCoTAM le 16 octobre 2014, cette conférence rassembla plus de 80 participants sur le thème des vergers. L'objectif : sensibilisation aux rôles écologique, paysager, patrimonial et gustatif des vergers au travers des témoignages de l'association Les Croqueurs de Pommes, de l'Association Régionale Expérimentation Fruitière Est, du Parc Naturel Régional de Lorraine et de la Communauté de Communes du Jarnisy.



Novembre : Approbation du SCoTAM

Après plus de six années de travaux et d'échanges, les élus du Comité syndical ont approuvé le SCoTAM lors de la réunion de Comité du 20 novembre 2014. Monsieur Alain CARTON, Secrétaire Général de la Préfecture, et Monsieur Jean KUGLER, Directeur Départemental des Territoires, nous ont fait l'honneur de leur présence et ont salué le travail réalisé ainsi que l'aboutissement de cette démarche.

ÉDITORIAL



Une grande étape de franchie : notre Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé le 20 novembre 2014 ! Par cet acte, les élus ont affirmé leur choix de bâtir un projet d'avenir commun, durable et solidaire pour le bien-être de tous.

Je tiens à remercier le travail réalisé par mon prédécesseur, Lionel FOURNIER, qui a dirigé les travaux d'élaboration du projet auprès des délégués du Comité syndical ainsi que tous les acteurs qui ont œuvré durant ces six dernières années à la construction du SCoTAM. Grace à eux et aux efforts réalisés, notre territoire bénéficie aujourd'hui d'un outil majeur d'aménagement et de développement territorial. C'est le premier schéma de planification à l'échelle du bassin de vie messin.

Il s'est inscrit dans un contexte territorial mouvant. Nous avons connu en 2014 un premier regroupement d'intercommunalités : la Communauté de Communes du Sud Messin est née de la fusion de trois intercommunalités ; Metz Métropole a fusionné avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. Nous avons également été approchés par la Communauté de Communes du Pays Boulageois qui s'est interrogée sur son adhésion au Syndicat mixte et, par conséquent, sur son attachement aux règles du SCoTAM.

Cette modification du paysage intercommunal nous a offert l'opportunité de revoir nos statuts pour une meilleure représentativité de nos membres en fonction du poids de population.

Dans la continuité de l'approbation de ce schéma, les élus se sont dotés d'une feuille de route pour la mise en œuvre des orientations du SCoTAM. Partage des orientations du SCoT et vulgarisation du document auprès de tous les acteurs sont quelques-unes des premières missions qui se dégagent pour le Syndicat mixte qui devra faire preuve d'une grande pédagogie et d'une écoute active. De nouvelles Commissions de travail ont été instituées de manière à perpétuer la dynamique ainsi créée et à poursuivre le travail de fond.

2015 sera une année majeure puisque débutera la déclinaison concrète des orientations du SCoTAM dans les différents documents d'urbanisme locaux. Le Syndicat mixte s'engage à accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs démarches d'évolution de leurs documents d'urbanisme et de planification.

Je vous laisse découvrir, dans ce rapport d'activités, les principales actions conduites au cours de cette année.

Bonne lecture

Président du
Syndicat mixte du SCoTAM



DU SCoT ARRÊTÉ AU SCoT APPROUVÉ!

• Projet de SCoTAM arrêté

2013

• Consultation des Personnes Publiques Associées

2014

• Enquête publique

2014

• Evolution du projet

2014

• Approbation du SCoTAM

2014

1_LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Les dispositions du Code de l'urbanisme prévoient que le projet de SCoT arrêté soit transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour qu'elles puissent formuler leur avis dans un délai maximal de trois mois.

96 Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées dont notamment :

- >> Le Préfet
- >> Le Conseil régional de Lorraine
- >> Le Conseil départemental
- >> Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine
- >> Les Chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle, Chambre d'Agriculture de Moselle)
- >> Les autorités compétentes en matière de transports urbains (SMITU Thionville-Fensch)
- >> L'Institut National d'Appelation d'Origine
- >> Le Centre Régional de la propriété Forestière
- >> L'Association pour l'Aménagement et la Gestion des Infrastructures dans le Respet des Ressources (AGIRR) association agréée
- >> Les intercommunalités membres
- >> Une intercommunalité voisine compétente en matière d'urbanisme (CC du Bouzonvillois)
- >> Les Communes voisines

Globalement, le projet a été bien accueilli par les PPA. C'est le fruit d'une concertation élargie autour du projet pendant toute sa phase d'élaboration.

Les observations émises sont de nature et de portée très variables (compléments, actualisations, explications de termes ou d'orientations, des invitations ou recommandations à «aller plus loin»). Elles ont été examinées de manière exhaustive et ont chacune fait l'objet d'une réponse suivie ou non de proposition de modification du dossier de SCoTAM.

24

Avis réceptionnés

10

Avis favorables

12

Avis favorables assortis d'observations et/ou de réserves

2

Avis défavorables

Les thématiques abordées dans les avis des PPA :

Accueil des activités économiques

Bruit et risques

Politique du logement



Trames verte et bleue

Ressources, patrimoine et paysages

Infrastructures de transport et mobilité

Mise en œuvre du SCoT et indicateurs de suivi

Les avis des PPA ont fait l'objet de travaux et de débats entre les membres du Syndicat mixte du SCoTAM et de concertation avec les partenaires qui ont donné lieu à :

- >> Un rapport thématique reprenant l'ensemble des avis, observations ainsi que les réponses et argumentaires développés.
- >> Une réunion de Bureau extraordinaire (10 juillet 2014) pour évoquer les principales observations et orienter les modifications pouvant être apportées au dossier de SCoTAM.
- >> Une réunion de travail (15 juillet 2014) avec la Direction Départementale des Territoires pour examiner les deux réserves de l'Etat et aborder la prise en compte de leurs autres observations.
- >> Des rencontres avec les Présidents des intercommunalités (entre juillet et septembre 2014) pour préparer l'approbation du SCoTAM.
- >> Une séance extraordinaire de Comité syndical (18 septembre 2014) consacrée à l'examen des observations afin d'entériner les évolutions à apporter au dossier de SCoTAM en vue de son approbation.

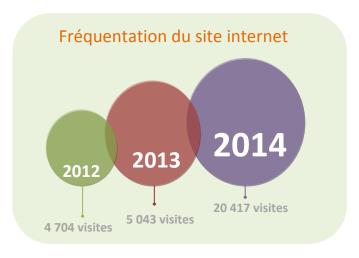
2_L'ENQUÊTE PUBLIQUE, DERNIÈRE PHASE DE CONCERTATION

A l'issue de la consultation des différentes Personnes Publiques Associées, le Syndicat mixte a lancé l'enquête publique sur le projet de SCoTAM au cours du premier semestre 2014 : du 10 juin 2014 au 15 juillet 2014 inclus, soit 35 jours consécutifs.

Le public a ainsi pu prendre connaissance du projet et s'exprimer via les registres d'enquête, par courrier ou par courriel sur la «messagerie scotam» créée pour l'occasion. Une Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, a tenu plusieurs permanences en différents lieux du territoire, pour être à l'écoute de la population et apporter des compléments d'explication.

Une large publicité autour de l'évènement a été mise en œuvre afin d'alerter le public sur le projet en consultation.

Lors de l'enquête publique, le site internet a été fortement visité.



Un rapport «positif» de la Commission d'enquête qui souligne la qualité du dossier, le bon déroulement général de l'enquête, les différents moyens de concertation mis en œuvre, l'attitude constructive du Syndicat dans les réponses apportées.

Les observations du public ont fait l'objet du même degré d'analyse que celles des Personnes Publiques Associées :

- >> Un examen au cas par cas.
- >> Un mémoire en réponse aux observations du public.
- >> Une restitution et un débat en Comité syndical afin d'entériner les modifications à apporter au dossier de SCoTAM.

Au final, la Commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le projet de SCoTAM et sur le Document d'Aménagement Commercial et a sollicité que les modifications proposées par le Syndicat mixte en réponse aux observations des PPA et du public soient effectuées.

3 MISSION ACCOMPLIE: LE SCOTAM APPROUVÉ!

A l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique, les avis et propositions de modifications du dossier de SCoTAM ont été débattus en séance de Bureau (juillet 2014) et de Comité syndical (septembre 2014).

L'AGURAM, qui a accompagné le Syndicat mixte dans la phase délicate d'analyse des avis des PPA et des observations du public, a ensuite procédé aux ajustements du dossier final de SCoT (intégration des modifications dans les différentes pièces du dossier de SCoTAM, compléments d'explication et de justification, actualisation de données).

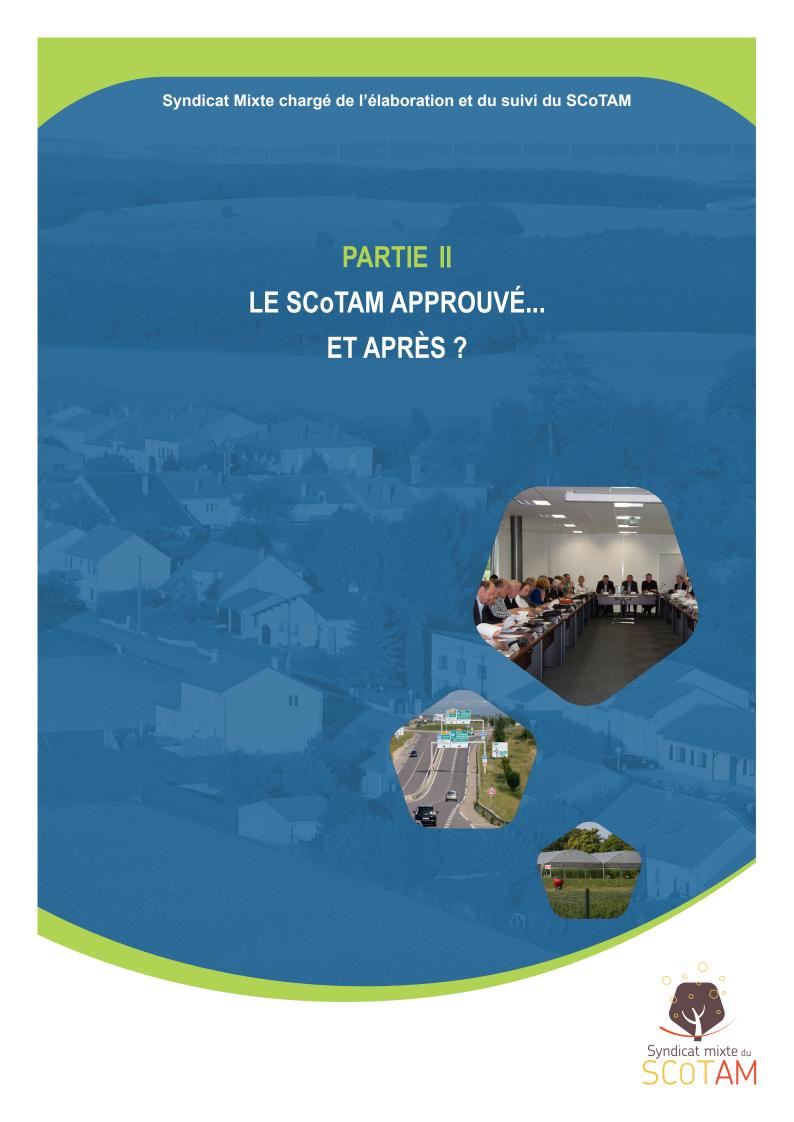
C'est lors de sa séance du 20 novembre 2014 que le Comité syndical a approuvé le SCoTAM.

M. Henri HASSER, Président du Syndicat mixte, a largement remercié le travail réalisé par son prédécesseur, M. Lionel FOURNIER (Président de la Communauté de communes du Pays Orne-Moselle, Maire de Rombas). Il a également insisté sur le fait que le SCoTAM a été conçu de manière à respecter les principes de subsidiarité et de libre administration des collectivités. Enfin, il a précisé que chaque intercommunalité aura un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des orientations du SCoT.

Le Secrétaire Général de la Préfecture, présent à cette séance, a félicité les élus locaux pour le travail accompli et a souligné les enjeux auxquels est confronté le territoire, en complémentarité avec les SCoT voisins (SCoT de Thionville notamment). M. Jean KUGLER, Directeur Départemental des Territoires, a également honoré l'assemblée de sa présence.



46 délégués présents sur 50 lors de la séance d'approbation du SCoTAM Comité Syndical du 20 novembre 2014



LE SCoTAM APPROUVÉ...ET APRÈS ?

1 DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOTAM

L'approbation du SCoTAM ne constitue pas une finalité. Un projet de qualité, sans soutien et accompagnement dans sa phase opérationnelle, a de grande chance de perdre de sa teneur. La véritable valeur du SCoT se traduit par sa mise en œuvre, particulièrement au travers de sa déclinaison dans les documents de planification locale (les Plans locaux d'urbanisme, les Cartes communales, les Plans de déplacements urbains, les Programmes locaux de l'habitat), et par les moyens et démarches instaurés pour véhiculer «l'esprit du SCoT».

Le Comité syndical, lors de sa séance du 12 juin 2104, s'est accordé sur la stratégie à adopter en phase de mise en œuvre des orientations du SCoTAM. L'élaboration du SCoTAM a très tôt permis de cibler les objectifs à poursuivre pour la phase de suivi et de mise en œuvre du SCoT:

- Déployer les outils et Partager et expliquer les méthodes pour faciliter son dispositions du SCoTAM application - Réaliser des actions de - Accompagner les sensibilisation. Ex: bonnes collectivités pour la mise pratiques en matière en compatibilité des d'urbanisme durable, POS/PLU des Cartes opérations d'aménagement, communales, des PLH gestion intégrée des eaux Rendre le SCoTAM et des PDU pluviales du SCoT **Opérationnel** Suivre les **Poursuivre** évolutions le travail de Questionner les - Suivre les évolutions du du territoire orientations du SCoTAM contexte national et les pour le perfectionner effets du SCoTAM afin de l'adapter au besoin - Approfondir des problématiques par des - Mettre en place un travaux complémentaires et dispositif d'observation en apporter une ingénierie aux s'appuvant sur les outils communes pour faciliter existants et sur des l'application du SCoTAM indicateurs pertinents

2_UN MODE DE GOUVERNANCE PARTAGÉ ENTRE TOUTES LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCOTAM

La phase de mise en œuvre mobilisera tant les élus que les techniciens du Syndicat mixte que ce soit dans la conduite des travaux des Commissions, dans les actions de représentation du Syndicat mixte auprès des EPCI, des partenaires et de l'extérieur, ou dans la dynamique globale de mise en œuvre du SCoTAM. L'AGURAM appuiera le Syndicat mixte dans les travaux à poursuivre et les études à mener.

Le Président détient le rôle clé pour le pilotage global de la mise en œuvre et pour la diffusion du «message SCoT». Cela nécessite un portage politique fort pour expliciter les règles et «leur esprit» et, in fine, «faire vivre l'esprit du projet de SCoT».

C'est pourquoi le Président du SCoTAM s'est entouré de Vice-présidents investis dans leurs missions et représentatifs de l'ensemble des EPCI du SCoTAM.

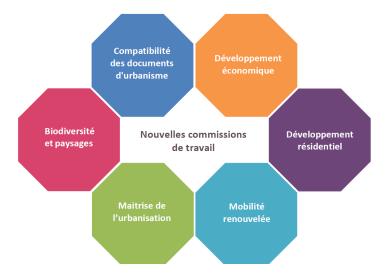


C'est ainsi que chaque intercommunalité du SCoTAM dispose d'une vice-présidence (hormis l'EPCI dont est issu le Président) :

- Monsieur Christian PETIT Président de la Commission «Compatibilité des documents d'urbanisme»
- Monsieur Rémy SADOCCO Président de la Commission «Développement économique»
- Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER Président de la Commission «Développement résidentiel»
- Monsieur Michel COULETTE Président de la Commission «Mobilité»
- Monsieur Lionel FOURNIER Président de la Commission «Maîtrise de l'urbanisation»
- Monsieur André HOUPERT- Président de la Commission «Biodiversité et paysages»

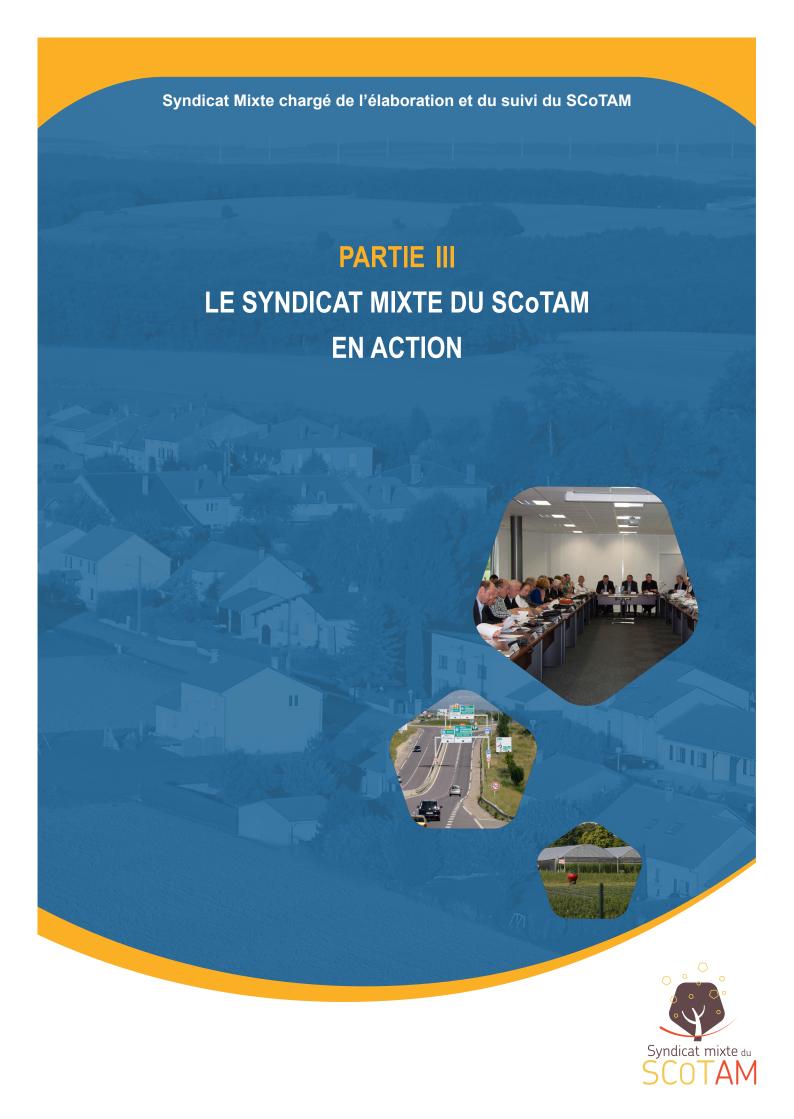
Les Vices Présidents préparent, président et suivent les travaux de leur Commission, conduisent les travaux relevant de leur attribution et représentent le Syndicat mixte dans les réunions/démarches/instances extérieures relevant de leur domaine de compétence.

Les 6 nouvelles commissions de travail pour la mise en œuvre et le suivi du SCoTAM :



Les travaux des commissions débuteront dès 2015 et seront publiés dans les cahiers d'applications du SCoTAM.





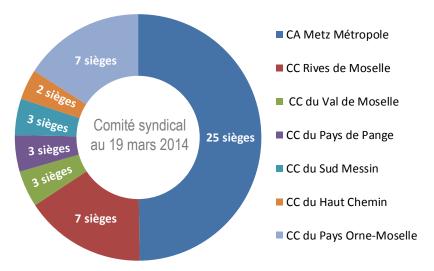
LE SYNDICAT MIXTE DU

1_LE SYNDICAT ET SES MEMBRES

11 intercommunalités en 2013



Le paysage interce au 1^{er} janvier 2014 de plusieurs inte



La représentativité des nouveaux sta



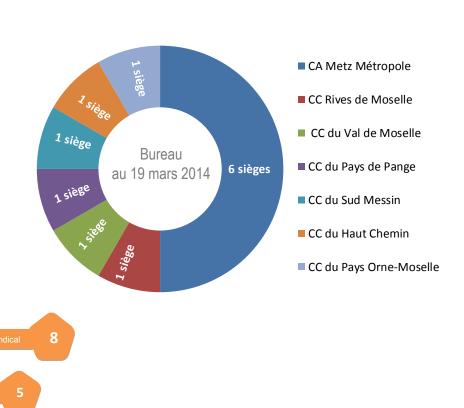
SCOTAM EN ACTION

7 intercommunalités en 2014



ommunal a évolué 4 suite à la fusion ercommunalités

des membres issue tuts de mars 2014



2 LE SYNDICAT ET LES DOSSIERS D'URBANISME

2.1 Conseils et expertises du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte maintient sa présence aux côtés des communes dans le cadre des procédures engagées sur leur document d'urbanisme. En participant aux réunions de travail, il formule des conseils et informe des orientations du SCoTAM qui seront applicables début 2015.



Réunions de travail en commune relatives à la révision des PLU

A l'occasion des procédures d'élaboration ou de révision de PLU, l'équipe technique du Syndicat s'est rendue dans différentes Mairies du territoire de manière à anticiper la mise en application du SCoTAM et à accompagner les élus dans la déclinaison opérationnelle de ses orientations à l'échelle communale.



Fiches techniques Trame Verte et Bleue transmises aux communes

Les réunions de travail ont notamment mis en évidence un besoin d'ingénierie concernant la politique Trame Verte et Bleue, relativement récente et complexe à appréhender. Ainsi, le Syndicat a développé courant 2014, la production et la diffusion de notes techniques dédiées à cette thématique et visant à faciliter l'identification des Trames Vertes et Bleues communales ainsi que leur intégration dans les différentes pièces des PLU.

2.2 AVIS DU SYNDICAT MIXTE

La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme examine en première instance les dossiers d'urbanisme sur lesquels est sollicité l'avis du Bureau délibérant :

Les projets de PLU arrêtés



Dossiers examinés

Les dérogations à la règle de constructibilité limitée en l'absence de SCoTapprouvé



Dossiers examinés





Ouverts à l'urbanisation

Le Syndicat mixte siège à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) qui statue sur les autorisations commerciales de plus 1 000 m2 de surface de vente et sur les complexes cinématographiques de plus 300 places :

• Les autorisations commerciales de plus de 1 000 m² de surfaces de vente



Dossiers examinés



3 278 m² autorisés par la CDAC 6 351 m² refusés par la CDAC

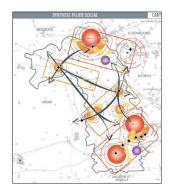
Les autorisations d'exploitations cinématographiques de plus de 300 sièges



Dossiers examinés



6 salles, **892** sièges autorisés par la CDAC 8 salles, **1 637** sièges refusés par la CDAC Le Syndicat mixte est également consulté pour donner son avis sur les projets de SCoT des territoires limitrophes :



Avis favorable sur le projet de SCoT Nord 54 en juin 2014

Le SCoT Nord 54 est un espace fortement influencé par les territoires qui l'entourent. Bien que les espaces majeurs du SCoT Nord 54 (Longwy, Briey/Jarnisy) disposent d'un développement économique important, le développement résidentiel des dernières décennies et la diminution de la part du nombre d'actifs travaillant sur le territoire témoignent d'une dépendance accrue du SCoT Nord 54 face à ses voisins. Le SCoT Nord 54 a dégagé trois objectifs auxquels devra répondre l'aménagement futur du territoire : Se doter d'agglomérations fortes, rayonnantes et « mobiles » ; Engager une nouvelle dynamique économique ; Renouveler l'identité du territoire par l'amélioration du cadre de vie.



3_LE SYNDICAT ET LES DÉMARCHES TERRITORIALES

3.1 Mise à jour du SDAGE et élaboration du PGRI

Afin de répondre aux enjeux en matière de qualité des eaux, de santé et de sécurité des personnes et des biens, le Comité de Bassin Rhin-Meuse s'est engagé dans l'élaboration du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) et la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

>> Participation à trois groupes de travail : Eau et Gouvernance - Eau Nature et Biodiversité - Eau et Aménagement du Territoire, Inondation.

NB : Le Comité Syndical sera consulté courant 2015 afin d'émettre un avis sur le schéma et le plan.



3.2 Elaboration du SRCE

Le bon fonctionnement des écosystèmes constitue la condition sine qua non à la pérennité des activités humaines, de fait la cohérence écologique est devenue un enjeu majeur de l'aménagement du territoire. Afin de répondre à cet enjeu la Région Lorraine et l'État (représenté par la DREAL Lorraine) en collaboration avec le Comité Régional Trame Verte et Bleue élabore actuellement le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

>> Participation aux réunions du **Comité Régional TVB**, suivi périodique de l'avancement des travaux d'élaboration.

NB: Le Comité Syndical sera consulté courant 2015 pour émettre son avis.



Proposition de schéma d'aménagement COTECH, décembre 2014

3.3 PAEN de Scy-Chazelles – Lessy

Les travaux d'élaboration d'un périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN) à l'initiative des communes de Scy-Chazelles et Lessy ont abouti, en février 2014, à la création officielle du PAEN «Coteaux du Mont Saint-Quentin : SCY-CHAZELLES et LESSY». Le Conseil départemental de la Moselle, les communes et les différents acteurs concernés ont établi un schéma d'aménagement. S'ensuit la mise en œuvre du programme d'actions.

>> Suivi de sa mise en œuvre, participation aux réunions de COPIL et de COTECH.



3.4 PDALPD

L'Etat, le Conseil général de la Moselle et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ont piloté l'élaboration du 7ème Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (2014/2018) qui a été approuvé début 2014. Tous les acteurs du logement ont été associés à l'évaluation du 6ème plan, puis à l'élaboration de ce nouveau programme d'actions.

>> Suivi de l'élaboration du plan.



3.5 Projet ITEC Terra Lorraine

Afin d'accompagner la réalisation de ce projet privé de pôle d'affaires et d'activités technologiques entre la Chine et l'Europe, le Conseil départemental de Moselle a initié des groupes de réflexion : un Comité territorial de projet et plusieurs Commissions thématiques pour évaluer les conséquences du projet sur l'économie et les finances, les emplois et la formation, l'aménagement du territoire.

>> Participation aux tables rondes Quels impacts du projet sur le territoire ?

4 LE SYNDICAT ET SON RÉSEAU DE PARTENAIRE

Le Syndicat mixte du SCoTAM a tissé un réseau de relations à différentes échelles : entre témoignages, partages d'expériences, travaux conduits en partenariats, il est présent sur les scènes locale, régionale et nationale.

En Moselle...

AGURAM >> Le Syndicat mixte a reconduit son partenariat avec l'AGURAM pour finaliser le dossier de SCoTAM et pour préparer sa mise en œuvre. Il bénéficie ainsi de l'expertise et des conseils d'urbanistes et de spécialistes en matière de développement territorial, d'environnement, de transports-déplacements et d'économie, et plus largement du réseau des agences d'urbanisme.

Pour l'année 2014, l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle a accompagné le Syndicat mixte dans les études concourant à la finalisation du dossier de SCoTAM. Elle a également apporté une assistance technique générale en conseillant le Syndicat mixte dans la mise en oeuvre du SCoTAM.

Réseau Habitat 57 >> Dans le prolongement du travail partenarial et de concertation ayant guidé l'élaboration du 1er Plan Départemental de l'Habitat (PDH), du 7ème Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), l'Etat et le Conseil Général de la Moselle, ainsi que les partenaires que sont la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL57), ont mis en place d'un réseau technique territorial sur la thématique de l'Habitat qui réunit les directeurs généraux ou agents chargés des questions de logement au sein des intercommunalités et des syndicats mixtes porteurs de SCoT, afin d'échanger et de partager leurs expériences sur la thématique de l'Habitat et notamment en matière d'observation et de connaissance.

>> Participation à la réunion du 18 mars 2014.

InterSCoT CG 57 >> Dans la continuité de la démarche partenariale engagée en 2012, le Conseil départemental de la Moselle a réuni les structures porteuses de SCoT de Moselle autour de deux sujets clés que sont la reconversion des friches (présentation du projet des Portes de l'Orne et visite du site) et les outils de mise en œuvre des SCoT (plateforme Moselle InfoGéo, évaluation du potentiel de renouvellement urbain, grille de compatibilité SCoT-PLU, instruction des autorisations d'urbanisme avec l'exemple du Val de Rosselle).

>> Participation aux rencontres des 23 mai et 25 septembre 2014.

Expertise Partage d'expériences Boîte à outils Rencontres et échange

Expertise
Partage
d'expériences
Boîte à outils
Rencontres et échange

Expertise
Partage
d'expériences
Boîte à outils
Rencontres et échange

En Grande Région...

Fédération des SCoT en Région >> La Fédération nationale des SCoT se décline en régions et offre ainsi à ses adhérents des temps d'échanges sur des sujets porteurs pour les SCoT. En 2014, c'est la démarche Bimby (Build In My Back Yard ou «construire dans mon arrière-cour») qui a rassemblé élus et techniciens des Syndicats mixtes de SCoT ainsi que les acteurs de l'aménagement.

>> Participation à la rencontre du 9 octobre 2014 «Mettre en œuvre la densité dans les SCoT, exemple de la démarche Bimby», à Nancy.

COTITA Est - Réseau Métier Biodiversité >> Suite à la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, l'État et l'Assemblée des Départements de France ont conclu une charte sur la coopération scientifique et technique mettant en place les Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement. Ces CoTITA se déclinent sous

la forme de réseaux métiers thématiques. Le Syndicat Mixte du SCoTAM a intégré le Réseau Métier Biodiversité de la CoTITA du Grand Est visant à développer les échanges autour de la **thématique Aménagement & Biodiversité**.

- >> Participation à la réunion du 23 mai 2014 : la biodiversité au sein des friches militaires et industrielles la biodiversité et les infrastructures routières.
- >> Participation à la réunion du 14 novembre 2014 : charte de biodiversité SRCE Chiroptères et infrastructures de transport terrestre.

Expertise Partage d'expériences Boîte à outils Rencontres et échange

Au plan national...

Fédération nationale des SCoT >> Adhérent depuis 2011, le Syndicat mixte profite aujourd'hui des expertises juridiques, du décryptage des actualités législatives et autres, des formations dispensées ainsi que du réseau élargi de partenariats et du partage d'expériences de la Fédération nationale des SCoT. Les élections locales de 2014 ont conduit au renouvellement du Conseil d'administration de la Fédération

>> Henri HASSER est entré au Conseil d'Administration et Angélique HARMAND a intégré le Club technique. Béatrice GILET anime un des Clubs thématiques de la FédéSCoT : le Club Trame Verte et Bleue.

AITF >> L'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) a sollicité le Syndicat mixte pour intervenir lors du Congrès 2014 de sa Section Est se déroulant à Besançon et portant sur la thématique «Transition écologique et énergétique». L'atelier Aménagement Urbain a ainsi été l'occasion pour le Syndicat mixte de présenter sa démarche Trame Verte et Bleue.



5 LE SYNDICAT ET SES ÉTUDES

Enquête Ménages Déplacements

Qu'est-ce qu'une Enquête Ménages Déplacements ? A quoi servent-elles ? Quels types d'informations peut-on en tirer ? Pour quels territoires ? Quels sont les financements envisageables ? A quelle échéance la réaliser ? Autant de questions auxquelles le Syndicat mixte accompagné de l'AGURAM a apporté des réponses lors du Comité du 16 décembre 2014.

>> Délibération du Comité syndical pour **engager les discussions avec les EPCI du SCoTAM** sur l'intérêt d'une telle enquête à l'échelle du SCoTAM.



Etude vergers

Le Syndicat mixte a accueilli en stage (6 mois) Michaël BUSNELLO, étudiant en Licence Professionnelle Métiers du Diagnostic, de la Gestion et de la Protection des Milieux Naturels à l'Université de Franche-Comté.

- >> Synthèses bibliographiques sur les causes de disparition et les rôles des vergers
- >> Enquête réalisée auprès des EPCI et des communes
- >> Inventaires faune et flore
- >> Cartographie du potentiel des vergers entretenus et abandonnés
- >> Actions de sensibilisation : chroniques radio, fiches actions et partenaires, **Conférence** «Les multiples facettes des vergers»



ANNEXES



- 1_CALENDRIER 2014 DES RÉUNIONS DE BUREAU, DE COMITÉ SYNDICAL ET DES COMMISSIONS
- **2**_LISTE DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES DU SYNDICAT MIXTE AU 31/12/2014
- 3_LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE EN 2014
- **4**_LISTING DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2014
- **5** PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DU SYNDICAT MIXTE



1_Calendrier 2014 des réunions de Bureau, de Comité syndical et des Commissions

Bureau:

- 23 janvier 2014
- 18 février 2014
- 3 juin 2014
- 10 juillet 2014
- 24 juin 2014
- 14 octobre 2014
- 4 novembre 2014
- 4 décembre 2014
- 16 décembre 2014

Comité Syndical:

- 4 février 2014
- 4 mars 2014
- 15 mai 2014
- 12 juin 2014
- 4 septembre 2014
- 18 septembre 2014
- 20 novembre 2014
- 16 décembre 2014



- 10 février 2014
- 6 octobre 2014
- 8 décembre 2014

2_LISTE DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES DU SYNDICAT MIXTE AU 31/12/2014

Metz Métropole

Membres titulaires:

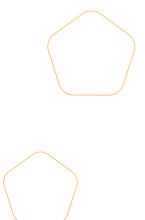
- 1. Monsieur Henri HASSER
- 2. Monsieur Dominique GROS
- 3. Monsieur Richard LIOGER
- 4. Monsieur François GROSDIDIER
- 5. Monsieur Patrice BOURCET
- 6. Monsieur Guy BERGE
- 7. Monsieur Stanislas SMIAROWSKI
- 8. Monsieur Jean BAUCHEZ
- 9. Monsieur Gilbert KRAUSENER
- 10. Monsieur Daniel DEFAUX
- 11. Monsieur Fabrice HERDE
- 12. Monsieur Roger PEULTIER

- 13. Monsieur Thierry HORY
- 14. Monsieur Lucien VETSCH
- 15. Monsieur Daniel BAUDOÜIN
- 16. Monsieur Jean-Yves LE BER
- 17. Monsieur Jean-François LOSCH
- 18. Monsieur Bruno VALDEVIT
- 19. Monsieur Joël STROZYNA
- 20. Monsieur Michel TORLOTING
- 21. Monsieur Jean-François SCHMITT
- 22. Monsieur Sébastien KOENIG
- 23. Monsieur Guy CAMBIANICA
- 24. Monsieur René DARBOIS
- 25. MADAME BÉATRICE AGAMENNONE

Membres suppléants:

- 1. Monsieur Jean-Marc ROSIER
- 2. Monsieur Patrick GRIVEL
- 3. Monsieur Bertrand DUVAL
- 4. MADAME ARLETTE MATHIAS
- 5. Monsieur Alain CHAPELAIN
- 6. MADAME HUGUETTE FOULIGNY
- 7. Monsieur Alain PETTE
- 8. Monsieur Patrick GERUM
- 9. MADAME MARTINE MICHEL
- 10. MADAME MARILYNE WEBERT
- 11. Monsieur Jean-Claude WALTER
- 12. MADAME CLAUDIE FUZEWSKI

- 13. MADAME ISABELLA DE SIMONE
- 14. Monsieur Bernard ECKSTEIN
- 15. Monsieur Michel LISSMANN
- 16. Monsieur François CARPENTIER
- 17. MADAME YOLANDE VON HOF
- 18. Monsieur Claude LANG
- 19. MADAME MARIE-ANNE ISLER BEGUIN
- 20. MADAME PATRICIA SALLUSTI
- 21. MADAME MYRIAM SAGRAFENA
- 22. MADAME AGNÈS MIGAUD
- 23. MADAME MARGAUD ANTOINE FABRY
- 24. MADAME DOAN TRAN
- 25. MADAME NADIA SEGHIR



Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle Moselle

Membres titulaires:

- 1. Monsieur Lionel FOURNIER
- 2. Monsieur René DROUIN
- 3. Monsieur Roger WATRIN
- 4. Monsieur Vincent MATELIC
- 5. Monsieur Luc CORRADI
- 6. Monsieur Eric MUNIER
- 7. Monsieur Michel VOLLE

Membres suppléants :

- 1. Monsieur Marcel HALTER
- 2. Monsieur Roger TIRLICIEN
- 3. Monsieur Jean CANTELE
- 4. Monsieur Jean-Luc FAVIER
- 5. Monsieur Michel HENRY
- 6. Monsieur Stéphane BOLTZ
- 7. Monsieur Jean Marie PELIZZARI

Communauté de Communes Rives de Moselle

Membres titulaires:

- 1. Monsieur Jean-Claude MAHLER
- 2. Monsieur Julien FREYBURGER
- 3. Monsieur Rémy SADOCCO
- 4. Monsieur Marcel JACQUES
- 5. Monsieur Patrick ABATE
- 6. Monsieur Philippe WAGNER
- 7. Monsieur Henri OCTAVE

Membres suppléants:

- 1. MADAME CATHERINE LAPOIRIE
- 2. MADAME GHISLAINE MELON
- 3. Monsieur Roger TUSCH
- 4. MADAME ANNE MARIE LE PENSE
- 5. Monsieur Jean Paul VETZEL
- 6. Monsieur René GIRARD
- 7. Monsieur Claude PETITGAND

Communauté de Communes du Sud Messin

Membres titulaires:

- 1. Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER
- 2. MME MARIE-THÉRÈSE GANSOINAT-RAVAINE
- 3. Monsieur François HENOT

Membres suppléants:

- 1. Monsieur Raphaël ELIN
- 2. MADAME BRIGITTE TORLOTING
- 3. Monsieur Bernard GUITTER

Communauté de Communes du Pays de Pange

Membres titulaires:

- 1. Monsieur Etienne LOGNON
- 2. Monsieur Christian PETIT
- 3. Monsieur Eric GULINO

Membres suppléants :

- 1. Monsieur Roland CHLOUP
- 2. Monsieur Serge WOLLJUNG
- 3. Monsieur Hervé MESSIN

Communauté de Communes du Val de Moselle

Membres titulaires:

- 1. Monsieur Michel COULETTE
- 2. Monsieur Denis BLOUET
- 3. Monsieur Fréderic LEVEE

Membres suppléants :

- 1. Monsieur Alain GERARD
- 2. Monsieur Gilles SOULIER
- 3. Monsieur Patrick BOLAY

Communauté de Communes du Haut-Chemin

Membres titulaires:

- 1. Monsieur André HOUPERT
- 2. Monsieur Didier SCHRECKLINGER

Membres suppléants :

- 1. Monsieur Joël SIMON
- 2. Monsieur Hervé BOULANGER



3_LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE EN 2014

Président : Monsieur Henri HASSER

Membres titulaires:

- M. André HOUPERT (Burtoncourt)
- Mme Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE (Verny)
- M. Denis BLOUET (Corny-sur-Moselle)
- M. Julien FREYBURGER (Maizières-Lès-Metz)
- M. Lionel FOURNIER (Rombas)

Membres suppléants :

- M. Christian PETIT (Retonfey)
- M. Sébastien KOENIG (Metz)
- Patrice BOURCET (Mey)
- M. Roger PEULTIER (Rozérieulles)
- M. Daniel DEFAUX (Plappeville)

4_LISTING DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2014

BUREAU DELIBERANT

Délibérations du Bureau en date du 24 juin 2014

- Point 1 : Projet de PLU de la Commune de Vernéville ;
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune de Vernéville ;
- Point 3 : Demande de dérogation de la Commune d'Ancy-sur-Moselle ;
- Point 4 : Demande de dérogation de la Commune de Fey ;
- Point 5 : Demande de dérogation de la Commune de Marieulles-Vezon;
- Point 6 : Projet de PLU de la Commune d'Ogy.

Délibérations du Bureau en date du 14 octobre 2014

- Point 1 Projet de PLU de la Commune de Briey (commune limitrophe du SCoTAM);
- Point 2 Projet de PLU de la Commune de Pommerieux ;
- Point 3 Demande de dérogation de la Commune de Pommerieux.

Délibération du Bureau en date du 4 décembre 2014

- Point 1 : Demande de dérogation complémentaire de la Commune de Verneville.

Délibération du Bureau en date du 16 décembre 2014

- Point 1 : Demande de dérogation de la Commune de Sanry-sur-Nied.

COMITE SYNDICAL

Délibérations du Comité Syndical en date du 4 février 2014

- Point 1 : Installation des délégués de la Communauté de Communes «Rives de Moselle» suite à l'installation de leur assemblée délibérante ;
- Point 2 : Elections de membres du Bureau du Syndicat mixte du SCoTAM (postes devenus vacants suite à la fusion de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan et de la Communauté de Communes de Maizières-Lès-Metz) ;
- Point 3 : Retrait de la délégation du Comité syndical au Bureau concernant les avis sur les PLU et les décisions sur les demandes de dérogation à la règle d'urbanisation limitée ;
- Point 4 : Convention partenariale pour l'année 2014 entre le Syndicat mixte du SCoTAM et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) ;
- Point 5 : Contribution financière pour l'année 2014 des membres adhérents du Syndicat mixte ;
- Point 6 : Communication des décisions prises par le Président ;
- Point 7 : Proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoTAM suite à l'entrée en vigueur du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Délibérations du Comité Syndical en date du 4 mars 2014

- Point 1 : Projet de PLU arrêté de la Commune de Secourt,
- Point 2 : Demande de dérogation de la Commune de Secourt ;





- Point 3 : Projet de PLU arrêté de Pommerieux ;
- Point 4 : Demande de dérogation de la Commune de Pommerieux ;
- Point 5 : Projet de PLU arrêté d'Orny ;
- Point 6 : Demande de dérogation de la Commune d'Orny ;
- Point 7 : Projet de PLU arrêté d'Augny dans le PLU d'Augny ;
- Point 8 : Demande de dérogation de la Commune d'Augny ;
- Point 9 : Projet de PLU arrêté de la Commune de Fey ;
- Point 10 : Projet de PLU de la Commune de Marieulles-Vezon ;
- Point 11 : Demande de dérogation de la Commune de Jouy-aux-Arches.

Délibérations du Comité Syndical en date du 15 mai 2014

- Point 1 : Installation des délégués du Comité Syndical (suite au renouvellement général des assemblées des intercommunalités) ;
- Point 2 : Election du Président du Syndicat mixte du SCoTAM ;
- Point 3 : Délégations du Comité Syndical au Président ;
- Point 4 : Mandat spécial : remboursement des frais de mission ;
- Point 5 : Détermination du nombre de Vice-Présidents au Syndicat mixte ;
- Point 6 : Election des Vice-Présidents du Syndicat mixte du SCoTAM ;
- Point 7 : Élection des membres du Bureau du Syndicat mixte ;
- Point 8 : Conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission d'Appel d'Offres;
- Point 9 : Communication des décisions prises par le Président.

Délibérations du Comité Syndical en date du 12 juin 2014

- Point 1 : Installation de délégués au Comité du Syndicat mixte du SCoTAM : Madame MATHIAS et Messieurs KEONIG et VALDEVIT ;
- Point 2 : Adoption du règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoTAM ;
- Point 3 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance de Comité Syndical (réunion du 15 mai 2014) ;
- Point 4 : Délégation du Comité Syndical au Bureau des avis sur les PLU et des décisions sur les demandes de dérogation à la règle d'urbanisation limitée ;
- Point 5 : Désignation des représentants du Syndicat mixte du SCoTAM à l'Assemblée Générale de l'AGURAM ;
- Point 6 : Charte de mise en œuvre du SCoTAM ;
- Point 7 : Détermination de la liste des Commissions ;
- Point 8 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat mixte du SCoTAM ;
- Point 9 : Compte administratif de l'exercice 2013 ;
- Point 10 : Compte de gestion de l'exercice 2013 ;
- Point 11 : Reprise des résultats de l'exercice 2013 ;
- Point 12 : Décision modificative n°1 (Budget Principal 2014) avec reprise des résultats ;
- Point 13 : Indemnité de conseil à Monsieur Rémy STOLTZ, Trésorier Principal de Metz Municipale, comptable du Syndicat mixte ;
- Point 14 : Avenant n°1 à la Convention partenariale pour l'année 2014 entre le Syndicat mixte et l'AGURAM ;
- Point 15 : Avis sur le projet arrêté de SCoT Nord Meurthe-et-Moselle (SCoT Nord 54) ;
- Point 16 : Communication des décisions prises par le Président.

Délibérations du Comité Syndical en date du 20 novembre 2014

- Point 1 : Adoption des Procès-verbaux des Comités syndicaux des 4 et 18 septembre
 2014 ·
- Point 2 : Communication des décisions prises par le Président ;
- Point 3 : Communication des délibérations prises par le Bureau ;
- Point 4 : Avenant n°4 à la Convention de moyens généraux entre Metz Métropole et le Syndicat mixte du SCoTAM ;
- Point 5 : Installation dans les Commissions d'études et de réflexion du Syndicat mixte ;
- Point 6 : Approbation des modifications mineures apportées au Document d'Aménagement Commercial (DAC) adopté et intégration du DAC ainsi modifié au SCoTAM soumis pour approbation ;
- Point 7 : Approbation du SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM).



Délibérations du Comité Syndical en date du 16 décembre 2014

- Point 1 : Communication des décisions prises par le Président ;
- Point 2 : Communication des délibérations prises par le Bureau ;
- Point 3 : Débat d'orientation budgétaire de l'année 2015 ;
- Point 4 : Enquête ménages déplacements à l'échelle du SCoTAM.

5_PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DU SYNDICAT MIXTE



